Webinaire de présentation de la note de synthèse

17 septembre 2024

15h CEST/UTC+2

minka INTERNATIONAL
réseau de soutien à l'agriculture familiale durable

Présentation du réseau Minka

- Réseau Nord/Sud, basé à Bruxelles et fondé en 2020
- 10 membres, sur 3 continents, soutenant l'agriculture familiale dans 25 pays
- 4 axes de travail :
  - développement de projets communs
  - capitalisation, renforcement des capacités et synergies
  - développement d'analyses et expertises
  - plaidoyer

APIL · Autre Terre · GARI · CENADEP · FOGAL · FONGS · humundi SOS FAIM · iles de paix · mission inclusion · TERRA NUOVA Centro per il Volontariato Onlus

minka INTERNATIONAL
réseau de soutien à l'agriculture familiale durable

Contexte de réflexion

- Les constats planétaires sont alarmants (dérèglement climatique, famines et malnutrition, érosion de la biodiversité, pauvreté/inégalités, etc.)

- Au cœur de ces enjeux planétaires se retrouvent les systèmes agricoles et alimentaires

- L'Agroécologie constitue une réponse multisectorielle et transversale aux enjeux planétaires

- Les Conventions de Rio sont une approche volontariste des problématiques environnementales :

    - Convention des Nations Unies sur le changement climatique (UNFCCC)
    - Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD)
    - Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (UNCCD)

minka INTERNATIONAL
réseau de soutien à l'agriculture familiale durable

Genèse de la réflexion

- 3 membres du réseau Minka ont pris l'initiative de porter une réflexion stratégique sur la place de l'agroécologie dans les Conventions de Rio

CARI humundi SOS FAIM iles de paix

- Cette reconnaissance est un enjeu important pour :

  — Contribuer au renforcement du narratif global autour de l'AE
  — Offrir des opportunité de financements directs pour l'AE
  — Momentum avec les COP fin 2024

- Ce chantier a été partagé au sein du GT plaidoyer de Minka : Mandat d'identifier et soutenir des thématiques de plaidoyer pertinentes à un niveau international, au Sud et au Nord

- Publication d'une note de synthèse en juillet dernier

minka INTERNATIONAL
réseau de soutien à l'agriculture familiale durable

Méthodologie d'analyse

- Recherche systématique du terme "agroécologie" dans les décisions des COP
- Recherche ciblée dans les textes des organes de soutien/groupes d'experts et scientifiques
- Elargissement du champ via les principes FAO/HLPE
- Identification de 3 portes d'entrées :
  - solutions fondées sur la nature
  - Résilience
  - inclusivité.
- Précautions : pas un travail scientifique ni totalement exhaustif

Agroecology Europe, Dorottya POÓR

humundi

La place de l'agroécologie dans le processus de la CCNUCC

François Grenade, responsable du plaidoyer Humundi

Qui sommes-nous ?

Humundi, anciennement SOS Faim, est une ONG belge qui travaille et milite depuis 60 ans pour une transition vers des **systèmes alimentaires équitables et durables,** dans le but de **lutter contre la faim et la pauvreté rurale.**

Notre mission

Promouvoir et soutenir la **transition agroécologique** nécessaire à la création de systèmes alimentaires durables (SAD), capables de fournir une **alimentation saine pour tous dans un environnement préservé.**

Systèmes alimentaires et climat

- Cause : les systèmes alimentaires émettent 1/3 des gaz à effet de serre.

- Victime : les systèmes alimentaires, et en particulier les agriculteurs.trices de petite surface, sont en première ligne des changements climatiques.

- Solution : les systèmes alimentaires et l'agriculture sont d'importants leviers d'atténuation

- Agroécologie :
  - Des avantages multiples
  - Pour le changement climatique : atténuation, stockage du carbone et surtout adaptation

Les systèmes alimentaires dans l'UNFCCC

- UNFCCC :
  - Objectif général : stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre à un niveau qui empêche toute perturbation anthropique dangereuse du système climatique.
  - 197 parties

- Pendant longtemps, les systèmes alimentaires et l'agriculture n'ont pas été abordés lors de la COP
  - Uniquement par le biais de REDD et de mécanismes de développement propre.

- COP23 (2017) : Travail conjoint de Koronivia sur l'agriculture

Les systèmes alimentaires dans la CCNUCC

- COP 27 (2022) :

  - Intérêt politique croissant pour l'alimentation et l'agriculture (journée de l'alimentation à la COP, référence dans la cover decision)

  - Nouveau processus : Travaux conjoints de Sharm el Sheik sur la mise en œuvre de l'action climatique dans le domaine de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, qui remplace le KJWA.
    - Objectif : accroître la mise en œuvre de solutions climatiques au sein des systèmes alimentaires.

Les systèmes alimentaires dans la CCNUCC

- COP28 (2023)
  - Plusieurs mentions de l'alimentation dans différents résultats de la COP (GST, GGA)
  - SSJWA : pas de progrès en raison d'aspects organisationnels
  - Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les systèmes alimentaires résilients et l'action climatique
    - Signée par 159 États membres
    - Il vise à engager les pays à inclure l'agriculture et les systèmes alimentaires dans leurs contributions déterminées au niveau national et dans d'autres plans nationaux avant la COP30 en 2025.

L'agroécologie dans la CCNUCC

- Aucune référence dans les rapports de la COP de la CCNUCC

- GIEC :
- GIEC (2022) : "**les principes et pratiques agroécologiques**, la gestion écosystémique de la pêche et de l'aquaculture, les autres approches qui fonctionnent avec les processus naturels **soutiennent la sécurité alimentaire, la nutrition, la santé et le bien-être, les moyens de subsistance et la biodiversité, la durabilité et les services écosystémiques**".

- Résumé à l'intention des décideurs politiques du rapport du GIEC (2023) : "**Des exemples d'options d'adaptation efficaces incluent** : l'amélioration des cultivars, la gestion et le stockage de l'eau dans l'exploitation, la conservation de l'humidité du sol, l'irrigation, l'agroforesterie, l'adaptation communautaire**, la diversification de l'agriculture au niveau de l'exploitation et du paysage**, les approches de gestion durable des terres**, l'utilisation de principes et de pratiques agroécologiques** et autres approches qui fonctionnent avec les processus naturels (**degré de confiance élevée**)".

Opportunités pour les principes de l'agroécologie dans le cadre de la CCNUCC

- Solutions basées sur la nature (opportunités et risques pour l'agroécologie)
  - COP28 (2023), Global Stocktake : " encourage la mise en œuvre de solutions fondées sur la nature " + " exhorte les pays à rehausser leurs ambitions [...] , notamment en accélérant le recours à l'adaptation fondée sur les écosystèmes et aux **solutions fondées sur la nature** "

- Équité, participation et responsabilité sociale :
  - Accord de Paris : "Reconnaissant la priorité fondamentale de préserver la sécurité alimentaire et de mettre fin à la faim".
  - Texte final du programme de travail conjoint pour l'agriculture de la Koronie (2022) : accent sur l'**importance des petits exploitants agricoles, de la sécurité alimentaire et de l'équité**
  - Objectif mondial sur l'adaptation (2023) : accent mis sur l'augmentation de la production durable et régénératrice et l'**accès équitable à une alimentation et une nutrition adéquates pour tous.**

Opportunités pour les principes de l'agroécologie dans le cadre de la CCNUCC

- Résilience :
  - Déclaration des Émirats arabes unis sur l'agriculture durable, les **systèmes alimentaires résilients** et l'action climatique (2023) : les mesures d'adaptation et de résilience doivent être renforcées.

- Une opportunité pour l'agroécologie dans son ensemble :
  - Accord pour la SSJWA trouvé à Bonn (2024), 2 ateliers seront organisés :
    - **"Approches systémiques et holistiques de la mise en œuvre de l'action climatique dans l'agriculture, les systèmes alimentaires et la sécurité alimentaire"** (juin 2025)
    - "Progrès, défis et opportunités liés à l'identification des besoins et à l'accès aux moyens de mise en œuvre **de l'action climatique dans l'agriculture et la sécurité alimentaire,** y compris le partage des meilleures pratiques " (juin 2026).

humundi

MERCI

frgr@humundi.org

Interpeller, mobiliser, agir

pour une gestion durable des terres

25 ans d'expérience au service des populations en zones arides

www.cariassociation.org

© BASCA PRODUCTION / Etienne Ramousse

La Convention des Nations Unies sur la Lutte Contre la Désertification (UNCCD)

- Adoptée en **1994** suite au Sommet de Rio
- Ratifiée par **196 Pays**
- Objectif « Lutter contre la **désertification*** et atténuer les effets des **sécheresses** dans les pays gravement touchés* en particulier en **Afrique** »

Désertification : dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches liée aux variations climatiques et activités humaines.

Distingue [pays affectés / non affectés] et [pays en développement / pays développés]
Les **pays en développement** peuvent prétendre à une aide pour appliquer la Convention.

Mobilisation forte de la société civile dès le début de la Convention

L’implication du CARI au sein de l’UNCCD

En cohérence avec sa préoccupation centrale sur **les terres** pour le développement et la préservation de l’environnement.

Pour porter sujets de fonds :

- L’implication des OSC dans la Convention et leur **participation aux négociations**
- Les **oasis** comme agroécosystème à préserver
- Le rôle des **collectivités territoriales** dans la gestion durable des terres
- L’**agroécologie** comme outil pour mettre en œuvre la Convention

L'implication du CARI au sein de l'UNCCD

→ Une société civile **éclairée** sur l'UNCCD et les enjeux des négociations

→ En mesure de **contribuer au débat** sur les sujets de fonds

→ Grace à une **représentation organisée et légitime** de la société civile

Veille stratégique et **vulgarisation** des enjeux

Sommets préparatoires des COP

Forum international Désertif'actions

D'a17 Désertif'actions

D'a Désertif'actions 2022

Initiation de **réseaux** de la société civile

GTD Groupe Travail Désertification

eniD

drynet

ReSaD Réseau Sahel Désertification

Opportunités d'influence de l'UNCCD par la société civile

- Grâce à une représentation légitime et sécurisée
- Soutenue par le secrétariat de l'UNCCD

Entre les COP

- Panel des OSC
- Position d'observateurs dans l'Interface Science-Politique et les groupes de travail ad'hoc

Durant les COP

- Prises de parole lors des plénières (CST, CRIC, COP)
- Sessions de Dialogue Ouvert

L’agriculture et les systèmes alimentaires au sein de l’UNCCD

Parmi les causes de dégradation des terres :

- L’extension des terres agricoles
- La mauvaise gestion des ressources en eau
- Les pollutions liées à des pratiques agricoles inappropriées
- La fragilisation des sols (labours mécanisé, surpâturage)

Pour Lutter contre la désertification et atténuer les effets de la sécheresse:

→ Appliquer des stratégies intégrées à long terme axées simultanément sur l’amélioration de la productivité des terres ainsi que sur la remise en état et la gestion durable des ressources en terres et en eaux, aboutissant à l’amélioration des conditions de vie (article 2)
→ La sensibilisation aux modes de production et aux habitudes de consommation et à leur impact sur la gestion des terres (COP3)

Les systèmes agricoles au cœur du problème, mais leur transformation se fait attendre

Texte fondateur de la Convention (1994)
- Agricole/Agriculture: 17
- Elevage: 5

Stratégie 2008-2018
- Agricole/Agriculture: 4

Stratégie 2018-2030
- Agricole/Agriculture: 0

Dans les décisions des COP : des mentions directes mais discrètes de l'agroécologie

Lors de la **COP14 de 2019** à New Delhi:

- **Décision 20 :** Encourage les pays à [...] tenir compte de diverses approches, **dont les approches agroécologiques**
- **Décision 23 :** utiliser diverses approches, **dont les approches agroécologiques** pour faire face à la sécheresse et accroitre la résilience des écosystèmes et populations

Dans les textes périphériques : des mentions directes en lien avec la NDT et les systèmes agricoles et alimentaires

L'atteinte de la neutralité et les approches agroécologiques pour rendre les systèmes alimentaires plus résilients

« Nature positive food production »
Utilisation des ressources naturelles non-destructive et régénérative

« Les systèmes de production basés sur les éléments de l'agroécologie fournissent des résultats positifs pour la nature, la population et le climat ».

Dans les textes périphériques : des mentions directes des systèmes agricoles et alimentaires

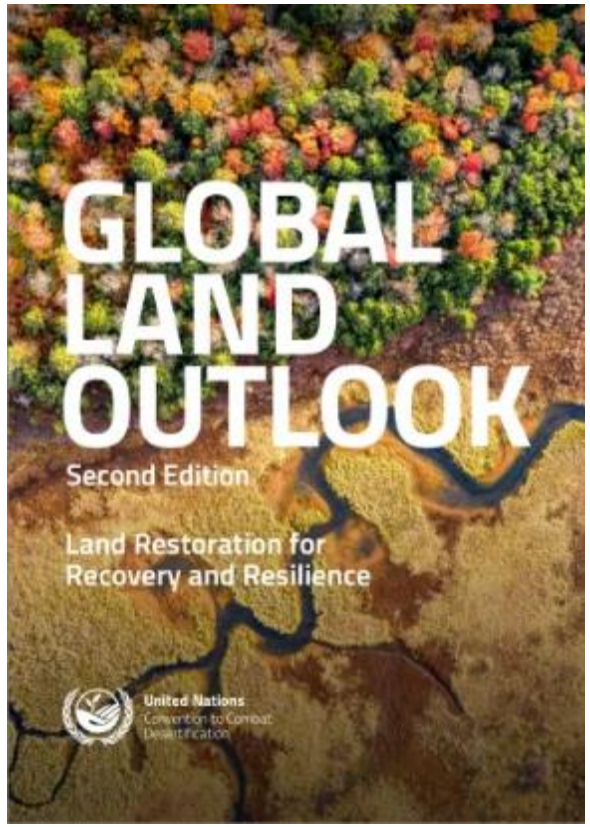

Les systèmes alimentaires sont responsables de 80% de la déforestation, de 70% de l'utilisation d'eau douce, et plus grande cause de perte de la biodiversité terrestre

Recommandation aux décideurs :
→ Faire évoluer les systèmes alimentaires

> *« l'agroécologie comme alternative durable, abordable et efficace, permettant à l'agriculture de passer du statut de principale cause de dégradation à celui de principal moteur de la restauration des terres et des sols »*

Le reflet des principes de l'AE dans l'UNCCD : La place de l'inclusion

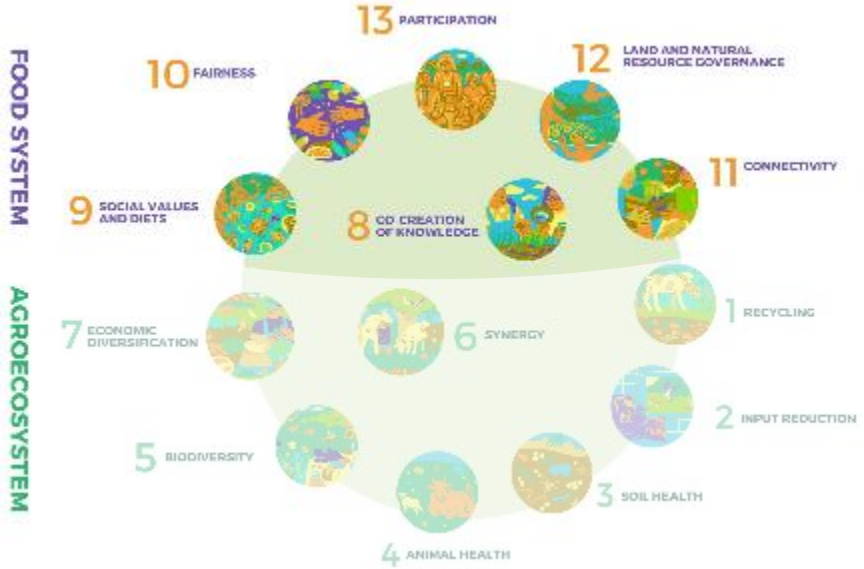

Gouvernance responsable

Décision historique prise lors de la COP14 en 2019 sur la gouvernance responsable des terres

Le reflet des principes de l'AE dans l'UNCCD : La résilience

La résilience des populations et écosystèmes: un enjeu structurant de la Convention

COP15 (2022) - Dialogue politique :

« la localisation et la résilience accrue de la production alimentaire est essentielle pour atténuer la dégradation des terres »

- Nature Based Solutions – mentionnées mais pas structurantes

La COP16 en 2024, des avancées possibles

Poursuite du plaidoyer de la société civile sur l'agroécologie

Mentions de l'agroécologie dans des documents officiels de cadrage de la COP et dans des recommandations pour décision

La COP pourrait recommander au Secrétariat de définir et promouvoir des approches et pratiques telles que l'agroécologie…

A l'agenda de la COP16 :

- Journée thématique sur les systèmes agricoles et alimentaires
- Débat pour adopter des recommandations politiques sur « les systèmes agricoles et alimentaires écologiques »

Merci de votre attention

La place de l'agroécologie dans l'UNCBD

Alice Jandrain, chargée de recherche et de plaidoyer

Mardi 17 septembre
Webinaire « La reconnaissance de l'agroécologie dans les Conventions de Rio : un potentiel pour sa mise à l'échelle »

iles de paix

Droit à l'alimentation pour tous et toutes !

Afrique et Amérique du Sud
Accompagnement de paysannes et paysans.

Belgique et Luxembourg
Educations, sensibilisation et plaidoyer.

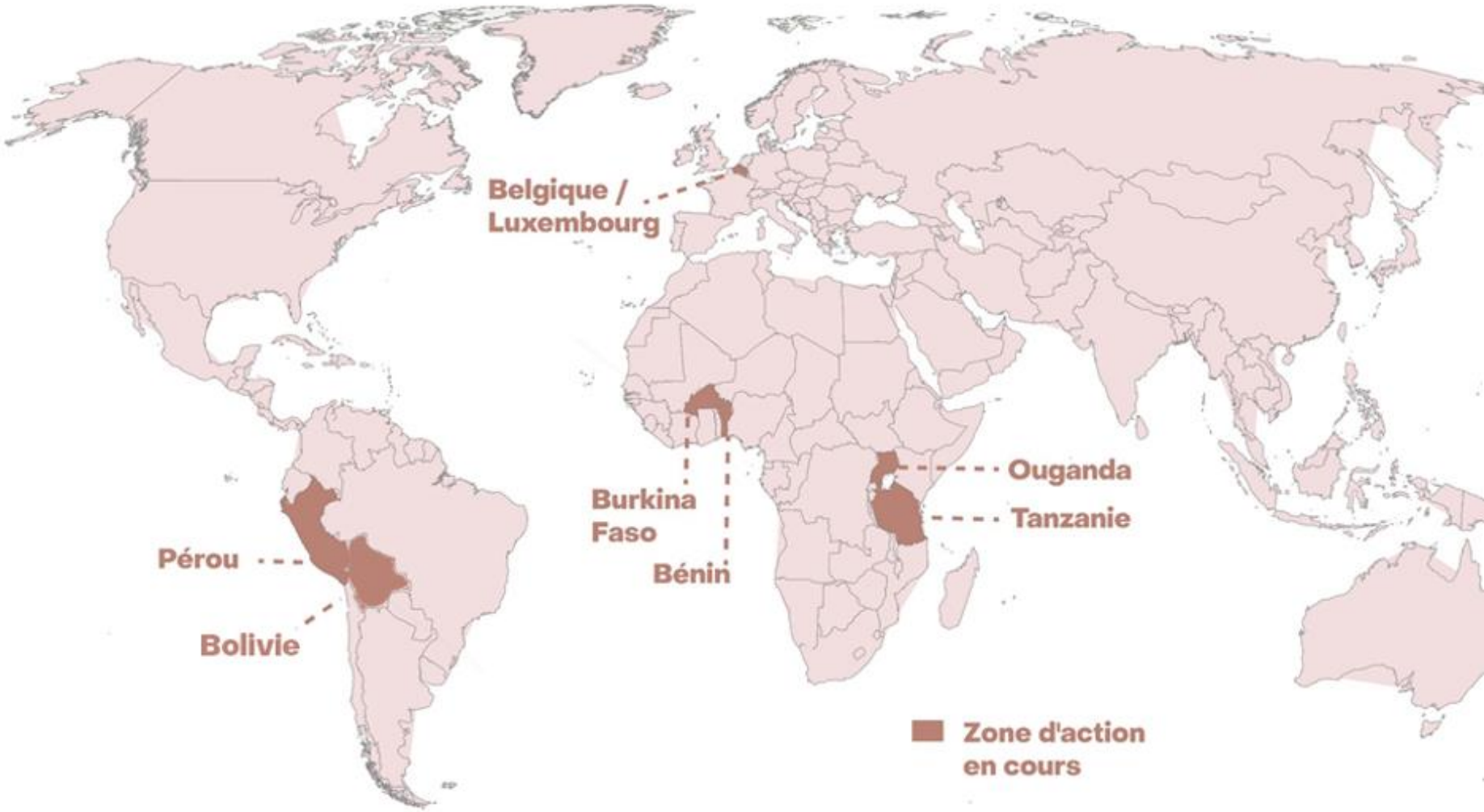

Systèmes alimentaires et érosion de la biodiversité

- Destruction des écosystèmes naturels, artificialisation des sols et déforestation,

Ex : Conversion de terres naturelles ou semi-naturelles pour usages agricoles.

- Introduction d'espèces exotiques envahissantes, y compris les ravageurs et les maladies,
- Usage de plus en plus important des espèces, variétés et races modifiées *ex situ.*

iles de paix

Agroécologie : Une réponse transversale

Principes

Connectivité

Diversification

Synergies

Services écosystémiques

Exemples

Habitats pour les espèces sauvages

Lutte biologique contre les ravageurs

Réduction des intrants de synthèse

Pollinisation

iles de paix

Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (UNCBD)

- Adoptée en **1992** au Sommet de Rio
- Ratifiée par **196** Parties
- Objectif : « Conserver la diversité biologique, l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, et garantir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques »
- La « biodiversité » ou « diversité biologique » désigne l'ensemble de la diversité du vivant au niveau génétique, au niveau des espèces et au niveau des écosystèmes.

iles de paix

Agroécologie : mentions directes

- Le terme « agroécologie » n'apparaît pas dans la Convention (texte) de 1992,
- Mais il apparait dans les décisions des COP 12 (2014), COP13 (2016), COP 14 (2018) et la COP 15 - cadre mondial de la biodiversité pour 2022-2030 (Kunming Montreal), textes périphériques.

Décisions des COP

COP 12 (2014)	Reconnaissance des **approches agroécologiques** comme **agriculture durable et pratiques d'utilisation durable de la biodiversité.**
COP13 (2016)	Association entre les approches **agroécologiques et les pratiques agricoles de peuples autochtones** et des communautés locales.
COP 14 (2018)	Reconnaissance du potentiel de l'agroécologie et pratiques agricoles de peuples autochtones et des communautés locales pour trouver des **solutions aux pratiques actuelles de production et de consommations non durables**.

iles de paix

Décisions des COP

COP 15 (2022)

- Adoption d'un nouveau cadre mondial de la biodiversité pour 2022-2030, Kunming-Montréal.
- **L'agroécologie** présentée comme une **approche innovante** parmi d'autres…
- contribuant à « améliorer la **résilience**, **l'efficacité** et la **productivité** à **long terme** de ces systèmes de production, ainsi qu'à renforcer la **sécurité alimentaire**, à conserver et à **restaurer la biodiversité** ».

iles de paix

Textes périphériques

IPBES (2019)

Agroécologie est présentée comme « **production agricole durable** » aux côtés de « la lutte intégrée contre les nuisibles et la gestion intégrée des nutriments, l'agriculture biologique, les pratiques de conservation des sols et de l'eau, l'agriculture respectueuse de l'environnement, l'agroforesterie, les systèmes sylvo-pastoraux, la gestion de l'irrigation, les systèmes de petites parcelles. »

Textes périphériques

Perspectives mondiales de la diversité biologique 5 (2020)	« La transition à **l'agriculture durable** : reconception des systèmes agricoles en utilisant des **approches agroécologiques** ou d'autres approches innovantes afin d'augmenter la productivité tout en réduisant au minimum les effets néfastes sur la biodiversité. »
Les Perspectives locales de la diversité biologique 2 (2020)	« les peuples autochtones et communautés locales gèrent et améliorent également la diversité génétique, en particulier grâce à leurs **systèmes de production agro-écologiques** hautement diversifiés. »

Les principes de l'AE dans l'UNCBD

Solutions fondées sur la nature	Intrinsèque à l'objectif de la Convention de 1992 (conservation *in situ* et *ex situ*). Textuellement spécifié dans d'autres textes (cadre mondial 2022-20230, SBSTTA 2019).
Résilience	Convention : résilience des écosystèmes et des communautés qui en dépendent directement pour leur survie : focus biodiversité.

iles de paix

Les principes de l'AE dans l'UNCBD

Inclusivité	3e objectif de la Convention : partage juste et équitable des avantages (monétaires et non monétaires) découlant de l'utilisation des ressources génétiques
	Rôle des communautés autochtones et des femmes
	Equité intergénérationnelle
	Principe de solidarité avec les pays « en développement »

iles de paix

Plus que jamais, se résigner n’est pas une option !

La faim dans le monde ne cesse d’augmenter. L’érosion de la biodiversité s’accélère. Face à ces réalités, nous nous engageons pour le changement.